



Bienvenue
à la section fondamentale de l'
Athénée Royal d'Auderghem

Madame,
Monsieur,
Chers parents,

La rentrée scolaire est toujours un moment particulier : l'occasion de retrouver nos élèves, d'accueillir de nouveaux visages et de partager avec vous, parents, ainsi qu'avec l'ensemble de notre équipe éducative, l'esprit qui anime notre école.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant ou en maintenant l'inscription de votre enfant à l'Athénée Royal d'Auderghem.

Notre mission est d'accompagner chaque élève sur le chemin de la réussite et de l'épanouissement personnel. L'équipe éducative mettra tout en œuvre pour développer chez votre enfant non seulement des savoirs et compétences solides, mais aussi l'autonomie, la curiosité, le sens des responsabilités et l'ouverture aux autres, afin de l'aider à devenir un citoyen actif et conscient des enjeux de demain.

Votre implication et l'intérêt que vous portez au parcours scolaire de votre enfant sont des leviers essentiels pour favoriser sa réussite. C'est pourquoi ce vade-mecum a été conçu comme un outil pratique : vous y trouverez des informations utiles qui vous accompagneront tout au long de l'année. Nous vous invitons à le lire attentivement et à le conserver précieusement.

Nous restons bien entendu disponibles pour toute rencontre que vous jugerez nécessaire. Un simple mot dans le journal de classe de votre enfant suffit pour convenir d'un rendez-vous.

En vous remerciant pour votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, chers parents, en l'assurance de notre engagement et de notre dévouement au service de vos enfants.

Pour l'équipe éducative,
Souad Bouhout
Directrice de la section fondamentale

L'Equipe pédagogique et éducative **2025-2026**

DIRECTION – SECRETARIAT

Directrice du secondaire Madame Christelle Eggen – 02/663 17 02 – direction@arauderghem.be

Directrice de la section fondamentale : Madame Souad Bouhout – 02/663 17 04
fondamental@arauderghem.be

Comptable : Madame Séverine Plasschaert 02/663 17 03 – economie@arauderghem.be

Aide administrative : Monsieur Quentin FRANÇOIS – 02/663 17 04 quentin.francois@arauderghem.be

SECTION MATERNELLE

| | |
|---|---|
| Madame Yannick BECQUAERT MA-MI | Madame Céline Lhost M1-M2 |
| Madame Anne-Marie MAILLARD Soutien pédagogique | Madame Leonor Ibanez M2-M3 |
| Madame TAMARAS DIAS Psychomotricité | Madame Sanae Messoussi Puéricultrice |

SECTION PRIMAIRE

| | | |
|---|---|--|
| Madame Marie Sclipteux P1S | Madame Dominique Matte P2M | Madame EL MOKHTARI FATIMA P3/4 |
| Madame Tiffany Maxheleau P4MX | Monsieur Xavier COLIGNON P5C | Madame Figen Bayraktar P5B |
| Madame Annick Schräuwen P6S | Madame Maëva De Lucas Perez P6M | Monsieur Lucas Verhaert Ed.Physique |
| Madame Céline HENROYE Néerlandais 1 | Madame Nathalie Saye Néerlandais 2 | Monsieur Bayron Mahy Classe DASPA |
| Madame Liliane GAY Religion israéliite | Madame Saloua WAHAB Religion islamique | Madame Sandrine Boni Religion protestante |
| Monsieur Karim Maalmi CPC/ Dispense | Monsieur Roland TUZOLANA Religion catholique | Monsieur Adrian Tiron Religion orthodoxe |

Horaires

| Lundi | | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|---------------|---|--------------------|---|--------------------|
| 07h00 - 08h05 | | Garderies | Garderies | |
| 08h05 - 08h20 | | Surveillances | Surveillances | |
| 08h20 - 10h00 | | Cours | Cours | |
| 10h00 - 10h20 | | Récréation | Récréation | |
| 10h20 - 12h00 | | Cours | Cours | |
| 12h00 - 12h30 | | Repas | Repas | |
| 12h30 - 13h30 | Récréation P1-P2 | Récréation P1 à P6 | Récréation P1-P2 | Récréation P1 à P6 |
| 12H30 - 13H25 | Récréation du midi P3-P6 | | Récréation du midi P3-P6 | |
| 13H30 - 13H40 | Lecture P1-P2 | Lecture P1-P6 | Lecture P1-P2 | Lecture P1-P6 |
| 13H25 - 13H40 | Lecture P3-P6 | | Lecture P3-P6 | |
| 14h20 - 14h30 | Récréation P1-P2 | | Récréation P1-P2 | |
| 13H40 - 15H20 | Cours | | Cours | |
| 15H20 - 15H30 | Sortie - Rang parents-Surveillances | | Sortie - Rang parents-Surveillances | |
| 15H30-18H00 | | Garderies | Garderies | |

Mercredi voir ci-dessous.

| Mercredi | | |
|---|---|--|
| 12h00 Fin des cours. Trois possibilités : | | |
| 1) les enfants restent à la garderie. | 2) les enfants rentrent seuls chez eux. | 3) les enfants rejoignent le « rang parents » et retrouvent leurs parents à la grille de l'école. En cas d'absence des parents à la grille, les enfants se rendent à la garderie où ils attendent leurs parents. |
| 12h00 -13H00 Diner et récréation. Attention, pas de repas chaud le mercredi ! | | |
| 13H00 - 18H00 Garderie. Possibilité entre 13H00 et 16H00 de participer à des activités parascolaires facultatives. | | |

Horaire maternelle

| | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|---------------|--|-------|--|----------|
| 07h00 – 08h05 | Garderie | | Garderie | |
| 08h05 – 08h20 | Accueil en classe | | Accueil en classe | |
| 08h20 – 09h50 | Activités (3 ^{ème} M) | | Activités (3 ^{ème} M) | |
| 08h20 – 08h45 | Accueil dans la classe de l'enfant (1 ^{ère} et 2 ^{ème}) | | Accueil dans la classe de l'enfant (1 ^{ère} et 2 ^{ème}) | |
| 08h45 – 09h50 | Activités (1 ^{ère} et 2 ^{ème}) | | Activités (1 ^{ère} et 2 ^{ème}) | |
| 09h50 – 10h10 | Collation | | Collation | |
| 10h10 – 11h00 | Activités | | Activités | |
| 11h00 – 11h20 | Récréation | | Récréation | |
| 11h20 – 12h00 | Repas | | Repas | |
| 12h00 – 12h30 | Récréation | | Récréation | |
| 12h00 – 13h30 | Sieste (1 ^{ère}) | | Sieste (1 ^{ère}) | |
| 12h30 – 13h30 | Récréation (2 ^{ème} et 3 ^{ème}) | | Récréation (2 ^{ème} et 3 ^{ème}) | |
| 13h30 – 15h00 | Activités (2 ^{ème} et 3 ^{ème}) | | Activités (2 ^{ème} et 3 ^{ème}) | |
| 14h30 – 15h00 | Activités (1 ^{ère}) | | Activités (1 ^{ère}) | |
| 15h00 – 15h10 | Récréation | | Récréation | |
| 15h10 | Sortie | | Sortie | |
| 15h10 – 15h30 | Goûter | | Goûter | |
| 15h30 – 18h00 | Garderie | | Garderie | |

Mercredi voir ci-dessous.

| Mercredi |
|--|
| 11h50 Fin des cours. <i>Les élèves qui ne sont pas repris immédiatement sont conduits à la garderie, où ils attendent leurs parents.</i> |
| 11h50 – 13h00 Diner et récréation. Attention, pas de repas chaud le mercredi ! |
| 13h00 – 14h30 Sieste (1^{re} maternelle). |
| 13h00 – 18h00 : Garderie. |

Cours

Un horaire « type » extrait du Pacte d'Excellence.

Grille horaire indicative pour le tronc commun :

Enseignement fondamental (grilles-horaires indicatives)

| Maternelles | Périodes |
|--|--------------|
| Éducation physique et à la santé, et psychomotricité | 2 |
| Éveil aux langues | 1 |
| Français, éducation artistique et culturelle | 14 (10+4) |
| Mathématiques, sciences et techniques, sciences humaines, philosophie et citoyenneté | 11 |

| Primaires | Périodes | | |
|--|--|-----------------------|-----------------------|
| | P1-P2 | P3-P4 | P5-P6 |
| Éducation physique et à la santé | 2 | 2 | 3 |
| Éveil aux langues | 1 | | |
| Langue moderne I | | 2 (ou 3*) | 2 (ou 3+2*) |
| Éducation culturelle et artistique | 2 | 2 | 2 |
| Français | 8 | 7 | 6 |
| Mathématiques | 6 | 6 | 6 |
| Sciences Formation manuelle, technique, technologique et numérique | 3 | 3 | 3 |
| Formation historique, géographique, économique et sociale | 2 | 2 | 2 |
| EPC et cours philosophiques | 2 | 2 | 2 |
| Domaines 6, 7 et 8 | Visées travaillées transversalement au sein des différentes disciplines | | |
| Accompagnement personnalisé | 2** | 2 | 2 |
| Total | 28 | 28 (ou 29*) | 28 (ou 29*) |

* Dans les communes situées en région bilingue de Bruxelles-Capitale et dans les communes dotées d'un régime spécial (voir ci-dessous).

Organisation du début et de la fin des cours

Par mesure de sécurité, la porte donnant accès au couloir du bureau de la direction est équipée d'un système de fermeture électronique.

Pour rentrer dans l'établissement, vous devez actionner le bouton de l'interphone placé sur le mur gauche, dans le coin supérieur droit.

Pour le respect de chacun et la bonne intégration de votre enfant, nous insistons pour que votre enfant soit présent avant le début des activités, soit avant 8h20 (section primaire et 3e maternelle) ou avant 8h45 (1^{re} et 2^e maternelles).

À 15h10, les parents de la section maternelle attendent leur(s) enfant(s) devant la grille de la section maternelle pour les élèves de Mesdames Becquaert, Maillard et Lhost. **Les parents qui doivent ensuite reprendre un enfant en section primaire sont priés de le faire par l'extérieur de l'école.**

À 15h20, deux enseignants accompagnent les enfants de la section primaire jusqu'à la grille. Après 15h30, les élèves de la section secondaire qui se présentent pour venir rechercher un frère ou une sœur rentrent seuls dans l'école. Les copains qui les accompagnent attendent à l'extérieur de l'établissement.

Évitez :

- de perturber les cours par des arrivées tardives ;
- de rester dans la cour de récréation qui est réservée aux enfants ;
- de vous adresser aux enseignants qui surveillent (*leur responsabilité est énorme et leur attention doit toujours être maximale*)
- de pénétrer dans les couloirs ou dans les classes sans y avoir été invités ;
- de perturber les heures de cours par des visites inopinées.

En cas de problème, prenez rendez-vous avec l'instituteur de votre enfant via le journal de classe, c'est lui qui est le mieux à même de vous apporter l'information souhaitée. Merci de ne pas vous présenter sans rendez-vous si vous désirez vous entretenir longuement avec l'enseignant.

Gestion des conflits

Il arrive que des conflits surviennent entre élèves.

☞ Seuls les enseignants, les surveillants et la direction peuvent intervenir pour les résoudre.

☞ Les parents **ne peuvent jamais intervenir directement auprès d'un autre enfant.**

En cas de problème, merci d'en informer l'enseignant de votre enfant. Il s'occupera de trouver une solution juste et adaptée.

Pour aider à gérer les conflits, **Madame Henroye Céline** est spécialement chargée de ce suivi. Le **banc de l'amitié**, offert par l'Association des Parents, servira de lieu de rencontre pour favoriser le dialogue et l'apaisement.

Grâce à la vigilance de tous (parents, enseignants, élèves), nous pourrons aussi mieux détecter les situations de harcèlement et y réagir rapidement.



Règlement d'ordre intérieur

Informations pratiques

- **Documents scolaires**

- En section **primaire** : tout document transmis par l'école doit être collé à la fin du journal de classe de l'élève. Le talon de confirmation, daté et signé par les parents, doit être remis le plus rapidement possible à l'enseignant
- En section **maternelle** : le document est conservé par les parents, mais le talon de confirmation daté et signé doit être remis rapidement à l'enseignant.

- **Déplacements à vélo ou en trottinette**

Les vélos, trottinettes et autres engins doivent être rangés à l'emplacement extérieur prévu à cet effet. L'école décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

Vivre ensemble à l'ARA

- En **primaire**, une **charte du bien-vivre ensemble** est mise en place. Elle rappelle les règles essentielles pour favoriser le respect, la coopération et la sécurité de tous.



- En **maternelle**, chaque enseignant établit les **règles de la classe**, adaptées à l'âge des enfants, afin de créer un climat serein et bienveillant.



DACCÉ

Le DAccE est un dossier numérique individuel et unique pour chaque élève, qui le suit tout au long de sa

scolarité.

Le DAccE permettra aux membres de l'équipe pédagogique et aux personnels des Centres PMS d'avoir accès au dossier individuel des élèves dont ils ont la charge.

Le DAccE sera également accessible aux parents afin de renforcer le dialogue entre ces derniers, l'équipe éducative et éventuellement le CPMS, de manière à suivre au plus près les difficultés et besoins des élèves.

Des informations supplémentaires concernant l'utilisation du DAccE arriveront prochainement.

pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/wp-content/uploads/2023/09/DAccE-Guide-Utilisation.pdf



Organisation de l'étude surveillée

Élèves de la section primaire

L'école organise une **étude dirigée**, prise en charge par l'ASBL **Promo Sport**, chaque lundi, mardi et jeudi.

Cette étude, d'une durée d'**une heure** (de 15h30 à 16h30), permet aux élèves de réaliser leurs devoirs sous la supervision d'un enseignant.

- Les enfants profitent d'abord d'une **courte récréation de 15h20 à 15h30**, puis les inscrits à l'étude sont rassemblés et conduits en classe pour commencer le travail.
- L'étude dirigée est **payante** : un **forfait de 5,75 €** est demandé.
- Possibilité d'inscription **1, 2 ou 3 fois par semaine**, selon le choix des parents.
- Afin de garantir un accompagnement de qualité, les **groupes sont limités à 13 enfants maximum**.

⚠ Une fois l'étude entamée, elle ne peut pas être interrompue afin de préserver un climat de travail serein.

Psychomotricité, éducation physique et natation

- En section maternelle, deux périodes de **psychomotricité** sont dispensées chaque semaine dans chaque classe.
Les élèves doivent se munir d'une paire de petites sandales blanches.

11 séances de **natation** sont organisées pour les classes de 2^e et 3^e maternelles.

L'équipement nécessaire à cette activité est le suivant :

- un maillot de bain (pas de bikini ni de bermuda) ;
- un bonnet de bain ;
- un drap de bain ;
- un sac de bain.

Veillez S.V.P. marquer tous les effets personnels au nom de l'enfant.

Abonnement annuel pour le transport, les moniteurs et l'entrée à la piscine ➔ cf. *document ci-joint*.

- En section primaire, les élèves bénéficient d'un cours d'**éducation physique** à raison de 2 périodes de 50 minutes par semaine de la P1 à la P4 et 3 périodes de 50 minutes de la P5 à la P6. L'équipement nécessaire à cette activité est le suivant :
- un short et un tee-shirt ;
 - éventuellement une tunique pour les filles ;
 - une paire de sandales de gymnastique et une paire de chaussures de sport pour l'extérieur ;
 - un sac de gymnastique ;
 - 5 élastiques à cheveux pour les filles.

16 séances de **natation** faisant partie intégrante du cours d'éducation physique sont organisées pour toutes les classes primaires.

L'équipement nécessaire à cette activité est le suivant :

- un maillot de bain (pas de bikini ni de bermuda) ;
- un bonnet de bain ;
- un drap de bain ;
- un sac de bain.

Veillez S.V.P. marquer tous les effets personnels au nom de l'enfant.



Néerlandais

En section primaire, un cours de néerlandais est organisé selon les modalités suivantes :

Au quatrième cycle (5^e et 6^e) : 5 périodes de 50 minutes par semaine.

Au troisième cycle (3^e et 4^e) : 3 périodes de 50 minutes par semaine.



Contacts parents-école

Dans l'intérêt de l'enfant, il est primordial que parents et enseignants se connaissent, se rencontrent et se parlent. Afin de favoriser une pleine collaboration « Ecole-Famille », nous avons le plaisir de vous convier à une première réunion d'information le mardi 02 septembre 2025 à 15h20

Le / La titulaire vous recevra dans sa classe.

Elle/ Il vous présentera le cadre de vie de la classe.

Elle / Il vous parlera...

- du programme, des activités intra- ou extra-muros, des projets de classe ou d'école qu'elle (il) a déjà programmés pour cette année scolaire,
- de l'organisation du travail, de ses attentes au niveau de l'enfant et des parents.

Elle (Il) entendra aussi éventuellement, individuellement, toutes les informations utiles concernant votre enfant.

Durant l'année scolaire, des réunions de parents sont prévues

Plusieurs réunions de parents seront organisées en 2025-2026

Mardi 2 septembre 2025 de 15h30 à 18h00 : première réunion de parents collective

Lundi 10 novembre 2025 de 15h30 à 18h00 : réunion des parents pour tous + remise des bulletins en mains propres en section primaire.

Lundi 19 janvier 2026 de 15h30 à 18h00 : réunion des parents pour tous avec remise du 2^{ème} bulletin.

Jeudi 3 avril 2026 de 15h30 à 18h00 : réunion des parents pour tous avec remise du 3^{ème} bulletin



Bulletins

Un bulletin périodique sera remis aux élèves aux dates suivantes :

Lundi 10 novembre 2025

Lundi 19 janvier 2026

Lundi 30 mars 2026

Lundi 08 juin 2026 P2 et P6



Absences

À partir de **5 ans**, l'école est obligatoire. Tous les cours doivent être suivis régulièrement.

Toute absence doit être justifiée **uniquement** à l'aide de la **feuille d'absence** → cf. document en annexe.

La **feuille d'absence** doit obligatoirement être remise à l'enseignant dès le retour de l'enfant à l'école.

Dès le 3^e jour d'absence, celle-ci doit être justifiée par un certificat médical que vous collerez sur le dit document.

Vous en recevez 4 exemplaires vierges en début d'année via la farde d'avis de votre enfant.
Dès **neuf demi-jours d'absence injustifiées**, la direction est tenue, conformément à la loi, de signaler votre enfant au service de l'Administration en charge des élèves en décrochage scolaire.

En section maternelle, une grande régularité dans la fréquentation scolaire est vivement conseillée, tant pour assurer la bonne acquisition des compétences que pour assurer le meilleur déroulement des activités prévues. Absences des élèves de la M3 à la P6
Afin de faciliter le travail de justificatif des absences pour un jour ou deux, les parents devront compléter ce document et **UNIQUEMENT** ce document. Ils en recevront 4 à la rentrée. S'ils n'en ont plus, ils devront se rendre chez Monsieur Quentin.



N°

DOCUMENT JUSTIFICATIF → ABSENCE - RETARD - DEPART ANTICIPE

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

Le/..../....

Du/..../.... au/..../....

Absence Retard Départ anticipé

1. ABSENCE
Emplacement réservé :
au certificat médical (à partir du 3^e jour certificat médical obligatoire)
au mot des parents
à la photocopie de l'extrait du journal de classe
à l'attestation de l'autorité publique

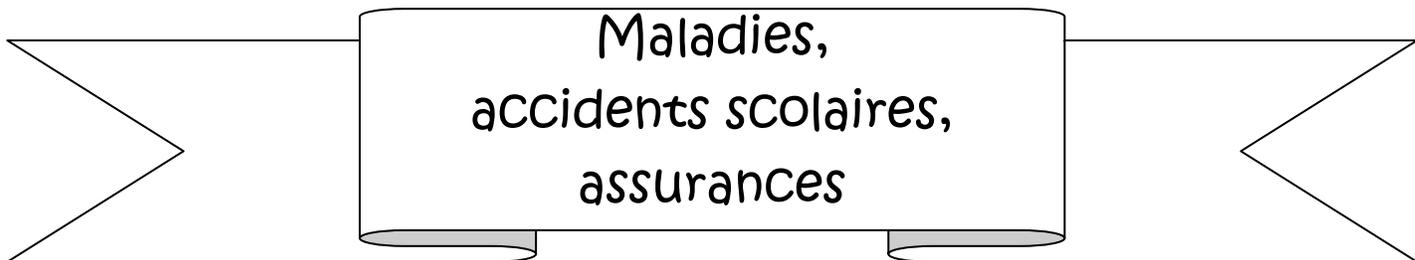
2. ARRIVÉE TARDIVE → Heure d'arrivée :h

3. DÉPART ANTICIPÉ → Heure de départ :h

Appel téléphonique des parents à la direction ou au secrétariat justifiant l'absence, le retard ou le départ anticipé de l'enfant.

Cadre réservé à la Direction de l'établissement Justification acceptée Justification refusée Motivation du refus :

..... Date et signature de la Direction



En cas de maladie, nous avertissons les parents. Ceux-ci viennent chercher l'enfant au plus vite et se chargent des soins à prodiguer. **L'école n'a pas le droit de donner des médicaments aux enfants sans prescription médicale, datée et signée.**

En aucun cas, le personnel de l'école ne peut être tenu pour responsable d'un quelconque problème ou d'une complication liée à la prise de ce médicament.

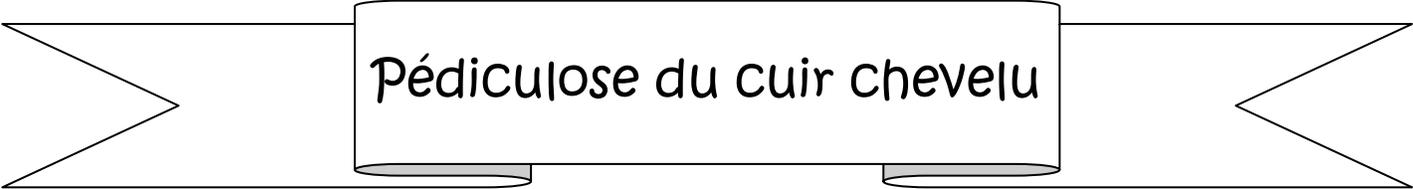
Un enfant malade doit rester à la maison pour éviter toute contamination. L'école n'accepte pas les enfants fiévreux.

Toute maladie contagieuse telle que méningite, diphtérie... doit être signalée à la direction (02/663 17 04) et au centre PMS (02/673 28 81).

En cas d'accident, nous avertissons toujours les parents. En cas d'urgence uniquement, nous faisons appel au service d'urgence médicale.

Tout accident survenu à un élève à l'école ou en activité scolaire extérieure est couvert par la compagnie d'assurance « ETHIAS ». Un formulaire est remis à l'enfant. Il doit être complété par le médecin et par les parents. Il est remis le plus rapidement possible au secrétariat de l'école qui se charge d'ouvrir un dossier et de remettre aux parents toutes les informations nécessaires pour le remboursement des frais.

Aucune assurance ne couvre les pertes et détériorations des vêtements, des lunettes ou de tout autre objet. L'école ne peut être tenue pour responsable.



Pédiculose du cuir chevelu

Chaque année, à la rentrée de septembre, nous constatons la présence de lentes et de poux chez certains enfants. Cette affection est très contagieuse et doit être traitée le plus rapidement possible pour le bien-être de l'enfant et pour éviter la propagation aux autres enfants de l'école.

Nous vous demandons donc de regarder très régulièrement la chevelure de votre enfant, d'être attentif à tout chatouillement du cuir chevelu. Si vous détectez la présence d'un pou, agissez rapidement afin d'éviter que celui-ci ne pondre ses lentes et informez-en l'école.

L'infirmière du Centre PMS procédera au contrôle régulier des chevelures et proposera d'écarter momentanément de l'école tout élève porteur de poux ou de lentes vivantes.



Déplacements scolaires, Abonnements

Dès l'âge de 6 ans, votre enfant peut obtenir un abonnement scolaire lui permettant de circuler gratuitement sur l'ensemble du réseau de la STIB (sauf sur le tronçon Bourget-Brussels Airport)

Si votre enfant est porteur de cet abonnement, il pourra circuler gratuitement (de 6 ans à 11 ans inclus) en votre compagnie ou seul, mais aussi lorsque l'école organise une excursion qui nécessite l'usage des transports en commun (tram, bus, métro).
Un enfant qui ne serait pas en possession de cet abonnement devra fournir un titre de transport valable lors des sorties scolaires.

Document à fournir au secrétariat de l'école

- La fiche de renseignements, dûment complétée, doit être remise le plus rapidement possible à l'enseignant.
- Suite à une circulaire ministérielle, je dois être en possession d'une photocopie de la carte d'identité de tous les élèves de l'établissement, émise par la Belgique et établissant la nationalité belge ou étrangère de l'enfant. Ceux qui ne me l'ont pas remise l'année dernière ou lors de l'inscription auront l'amabilité de me la faire parvenir le plus rapidement possible.

Si vous ne possédez pas ce document, les documents d'identification suivants sont également valables :

- Composition de ménage
- Document de séjour d'un ressortissant de la Communauté Européenne, de Suisse, du Liechtenstein, de Norvège ou d'Islande.
- Document officiel d'identité faisant apparaître que les parents font partie du personnel d'ambassade, de l'OTAN ou du SHAPE
- Un titre de séjour (concernant les parents) en ordre de validité en qualité de réfugié ou une attestation que la demande a été introduite.

Classes de dépaysement

Cette année, les P6 de Madame Annick et de Madame Maëva partiront à Buzenol.

| Classe | Type de voyage | Lieu | Date | Accompagnants |
|--------|----------------|---------|-------------------------|----------------|
| P6 | Classes vertes | Buzenol | 08/12/25 au 12/12/25 | Les titulaires |

Photographe

Le vendredi 17 octobre 2025, un photographe professionnel viendra à l'école pour réaliser les **photos individuelles** ainsi que, pour les familles qui le souhaitent, des **photos des fratries**.

Nous vous invitons à habiller vos enfants avec soin à cette occasion.

Les informations concernant la commande et l'achat des photos vous seront communiquées ultérieurement.

La gratuité

Suite à la circulaire sur la gratuité, les maternelles bénéficient d'un budget de 75€ par enfant pour acheter le matériel nécessaire à ses apprentissages et les, P1, P2 et P3 d'un budget de 79 € par enfant.

Toutes les informations sur la gratuité se trouve dans la circulaire 8157.

Gratuité

Jusqu'en P3

La subvention gratuité est versée aux écoles pour les M1 à P3 inclus

- Liste de fourniture et frais facultatifs interdits pour ces années-là.
- Exception : OK frais facultatifs pour les achats groupés de manuels ou livres-cahiers (y compris abonnement numérique) en P1-P2-P3

Montants indexés pour 25-26 :

| Subvention gratuité M1 à M3 | Subvention gratuité P1 à P3 | Plafond activités culturelles et sportives (mat.) | Plafond séjour pédagogique avec nuitée (mat.) |
|-----------------------------|-----------------------------|---|---|
| 75,10€ | 79,43€ | 56,32€ / année scolaire | 125,16€ / scolarité maternelle |

Tronc commun

Cette année scolaire, le tronc commun continue son déploiement.

| Calendrier de la mise en œuvre du tronc commun | |
|--|---------------------|
| Le niveau maternel | Septembre 2020 |
| P1/P2 | Rentrée 2022 |
| P3/P4 | Rentrée 2023 |
| P5 | Rentrée 2024 |
| P6 | Rentrée 2025 |

Vacances et congés 2025-2026

| Obligatoire 2025-2026 | |
|--|--|
| Rentrée scolaire | lundi 25 août 2025 |
| Fête de la Communauté française | samedi 27 septembre 2025 |
| Congé d'automne (Toussaint) | du lundi 20 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025 |
| Jour de l'Armistice | mardi 11 novembre 2025 |
| Vacances d'hiver (Noël) | du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 |
| Congé de détente (Carnaval) | du lundi 16 février 2026 au dimanche 1er mars 2026 |
| Lundi de Pâques | lundi 6 avril 2026 |

| Obligatoire 2025-2026 | |
|---------------------------------------|---|
| Vacances de printemps (Pâques) | du lundi 27 avril 2026 au dimanche 10 mai 2026 <i>NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i> |
| Jeudi de l'Ascension | jeudi 14 mai 2026 |
| Lundi de Pentecôte | lundi 25 mai 2026 |
| Les vacances d'été débutent le | samedi 4 juillet 2026 |



Comptes repas

Commande des repas et sandwiches

Les élèves ont la possibilité de commander un repas chaud ou un sandwich.

Réservation

- La réservation se fait auprès du titulaire de classe.
- Période de réservation : dans les 4 jours d'école qui précèdent le repas.
- Le jour même : réservation possible jusqu'à 9h30.
- Annulation ou modification : possible jusqu'à 10h00.

Approvisionnement de la carte ISIS

- La carte ISIS doit être approvisionnée par virement bancaire sur le compte ISIS .
- Une communication structurée, propre à chaque enfant et valable durant toute sa scolarité à l'ARA, vous sera communiquée.
- Merci d'effectuer vos virements au plus tard le 25 de chaque mois afin d'éviter toute interruption de service.
- Un ordre bancaire peut prendre 2 à 3 jours avant d'être crédité : merci d'anticiper.

Tarifs

- Repas chaud :
 - Maternelles, P1–P2 : 3,00 €
 - P3–P6 : 3,25 €
- Sandwich (à partir de P3) : 2,00 €

Contact

Pour toute question : econome@arauderghem.be



Organisation et paiement des garderies

Garderies et surveillances

L'école propose un **service de garderie** afin de soutenir les familles, principalement pour les parents qui travaillent.

L'utilisation de ce service implique l'adhésion pleine et entière des enfants et des parents au **Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)**, celui-ci restant d'application durant tout le temps de garderie.

En cas de non-respect des règles de vie, un enfant pourra être sanctionné, voire **exclu de la garderie**. Dans ce cas, les parents devront prendre leurs dispositions, l'enfant n'étant plus sous la responsabilité de l'établissement.

👉 Rappel important :

- Les GSM, baladeurs et jeux électroniques sont strictement interdits.
- L'accès aux classes est interdit après les heures de cours.

Garderie du matin

- Horaire : de **7h00 à 8h05**
- Encadrement : assuré par des **surveillants ALE**, sous la responsabilité de **Monsieur Quentin François**
- Modalités de paiement :
 - **Forfait mensuel** : 11 €
 - **Forfait annuel** : 110 €

Le paiement se fait par virement bancaire. Un **numéro de compte** ainsi qu'une **communication structurée propre à chaque élève** seront communiqués aux parents.

Surveillance du midi

- Organisation : prise en charge par les enseignants.
- **Gratuit**

L'école n'est pas responsable d'un élève se trouvant dans l'établissement avant 7h00.

Le coût de la garderie est déductible fiscalement. Une attestation fiscale est délivrée au mois d'avril pour les enfants de moins de 12 ans.

En cas de retard de paiement, vous recevrez un rappel notifié dans le journal de classe ou la farde d'avis de votre enfant.

La direction de l'école se réserve le droit de réclamer des indemnités de retard et de récupérer les sommes dues par toute voie de droit.

Nous vous remercions de respecter scrupuleusement les règles de la garderie et d'y inscrire votre enfant en complétant *le document joint au présent livret*.



Ventilation des frais scolaires 2025-2026

Vous trouverez ci-dessous l'estimation des frais scolaires pour l'année 2025-2026, accompagnée de leur ventilation détaillée. Cette présentation vise à assurer la transparence quant aux dépenses engagées et à permettre aux parents de comprendre la répartition des coûts liés aux activités pédagogiques, aux sorties, au matériel et aux services proposés.

Classe : M1

| | Description | Prix fractionné | Prix |
|--|------------------------------------|-----------------|--------------|
| 1. Frais scolaires obligatoires | | | |
| Activités culturelles (+ Déplacement) | Spectacles, visites, animations | 7 X 9=45€ | 45€ |
| 2. Frais scolaires facultatifs | | | |
| Achat de fournitures | Listes de fournitures scolaires | 1 X / an | Gratuité |
| | Equipements sportifs | 1 X / an | Maximum 20 € |
| Garderies | Présence entre 7h00 et 8h05 | 11€ | 110€ |
| Repas | Complet | 3€ le repas | 3x... |
| | Le potage | 0.50€ le potage | 0.50 x... |

Frais facultatifs

Les frais facultatifs (abonnements à une revue, livres, etc.) seront gérés directement par l'équipe éducative.

Comptes bancaires de l'école

- **Repas, garderie et piscine** : un numéro de compte unique vous sera communiqué. Chaque élève disposera d'une **communication structurée personnelle**, à utiliser impérativement pour tout paiement.

Activités et sorties : les paiements restent à effectuer sur le compte

BE41 0882 7308 5610. Communication : nom, prénom et classe de l'élève.

| |
|--------------|
| M2-M3 |
|--------------|

| | <i>Description</i> | <i>Montant fractionné</i> | <i>Montant annuel</i> |
|---|---------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| <u>1. Frais scolaires obligatoires</u> | | | |
| Accès à la piscine | Entrée à la piscine + Bus | 31.5x4 | 126€ |
| Sorties ou animations culturelles | Animations, visites musées... | 5X9=45 € | 45 € |
| <u>2. Frais scolaires facultatifs</u> | | | |
| Achat de fournitures | Listes de fournitures scolaires | Gratuité | Gratuité |
| | Equipements sportifs | 1 X / an | Maximum 20 € |
| Garderies | Présence entre 7h00 et 8h05 | 11€ | 110€ |
| Repas | Complet | 3€ le repas | 3x... |
| | Potage | 0.50€ le potage | 0.50 x |

Frais facultatifs

Les frais facultatifs (abonnements à une revue, livres, etc.) seront gérés directement par l'équipe éducative.

Comptes bancaires de l'école

- **Repas, garderie et piscine** : un numéro de compte unique vous sera communiqué. Chaque élève disposera d'une **communication structurée personnelle**, à utiliser impérativement pour tout paiement.
- **Activités et sorties** : les paiements restent à effectuer sur le compte

BE41 0882 7308 5610. Communication : nom, prénom et classe de l'élève.

P1-P2-P3

| | <i>Description</i> | <i>Montant fractionné</i> | <i>Montant annuel</i> |
|---|---------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| <u>1. Frais scolaires obligatoires</u> | | | |
| Accès à la piscine | Entrée à la piscine + Bus | 31.5x4 | 126 € |
| Sorties ou animations culturelles | Animations, visites musées... | 5X14 =70 € | 70 € |
| et Journée sportive | ADEPS+ trottinette | | |
| <u>2. Frais scolaires facultatifs</u> | | | |
| Achat de fournitures | Listes de fournitures scolaires | Gratuité | Gratuité |
| | Equipement sportifs | 1x/an | Maximum 25 € |
| Garderies | Présence entre 7h00 et 8h05. | 11€ | 110€ |
| Repas | Complet | 3.25€ le repas | 3.25x... |
| | Potage | 0.50 | 0.50X... |
| | Sandwich | 2€ | 2x... |

Frais facultatifs

Les frais facultatifs (abonnements à une revue, livres, etc.) seront gérés directement par l'équipe éducative.

Comptes bancaires de l'école

- **Repas, garderie et piscine** : un numéro de compte unique vous sera communiqué. Chaque élève disposera d'une **communication structurée personnelle**, à utiliser impérativement pour tout paiement.
- **Activités et sorties** : les paiements restent à effectuer sur le compte

BE41 0882 7308 5610. . Communication : nom, prénom et classe de l'élève.

| | Description | Montant fractionné | Montant annuel |
|---|--|--------------------|----------------|
| <u>1. Frais scolaires obligatoires</u> | | | |
| Accès à la piscine | Entrée à la piscine + Bus | 31.5x4 | 126 € |
| Sorties ou animations culturelles | Animations, visites musées... | 5X14=70 € | 70 € |
| et Journée sportive | ADEPS+ trottinette | | |
| <u>2. Frais scolaires facultatifs</u> | | | |
| Achat de fournitures | Listes de fournitures scolaires | | |
| | Equipement sportifs | 1x/an | Maximum 25 € |
| Garderies | Présence entre 7h00 et 8h05. 16h00 à 18h00. | 11€ | 110€ |
| Repas | Complet | 3.25€ le repas | 3.25x... |
| | Potage | 0.50€ | 0.50X... |
| | Sandwich | 2€ | 2x... |

Frais facultatifs

Les frais facultatifs (abonnements à une revue, livres, etc.) seront gérés directement par l'équipe éducative.

Comptes bancaires de l'école

- **Repas, garderie et piscine** : un numéro de compte unique vous sera communiqué. Chaque élève disposera d'une **communication structurée personnelle**, à utiliser impérativement pour tout paiement.
- **Activités et sorties** : les paiements restent à effectuer sur le compte

BE41 0882 7308 5610. . Communication : nom, prénom et classe de l'élève.

| |
|----|
| P6 |
|----|

| | Description | Montant fractionné | Montant annuel |
|---|--|---------------------------------|----------------|
| <u>1. Frais scolaires obligatoires</u> | | | |
| Accès à la piscine | Entrée à la piscine + Bus | 31.5x4 | 126€ |
| Sorties ou animations culturelles | Animations, visites musées... | 5X14=70 € | 70 € |
| et Journée sportive | ADEPS+ trottinette patinoire | | |
| Classes vertes | Buzenol | 40x4=160€ et 90€ en janvier2026 | 250€ |
| <u>2. Frais scolaires facultatifs</u> | | | |
| Achat de fournitures | Listes de fournitures scolaires | | |
| | Equipement sportifs | 1x/an | Maximum 25 € |
| Garderies | Présence entre 7h00 et 8h05. | 11€ | 110€ |
| | Présence entre 7h00 et 8h05 16h00 à 18h00 +mercredi | 18€ | 162€ |
| Repas | Complet | 3.25€ le repas | 3.25x... |
| | Potage | 0.50€ | 0.50X... |
| | Sandwich | 2€ | 2x... |

Frais facultatifs

Les frais facultatifs (abonnements à une revue, livres, etc.) seront gérés directement par l'équipe éducative.

Comptes bancaires de l'école

- **Repas, garderie et piscine** : un numéro de compte unique vous sera communiqué. Chaque élève disposera d'une **communication structurée personnelle**, à utiliser impérativement pour tout paiement.
- **Activités et sorties** : les paiements restent à effectuer sur le compte

BE41 0882 7308 5610. Communication : nom, prénom et classe de l'élève.

